

Direction générale Pôle Équipements et espaces publics
Direction des Espaces Publics

Service Gestion du Domaine Public et Stationnement

Affaire suivie par C. BOISSERIE

Arrêté n°2024_1692
Portant sur le stationnement payant dans les parkings
en ouvrage et en enclos

Vu la délibération n° 9 du conseil municipal en date du 02 février 2024 donnant délégation au maire en application de l'Article L.2122.22 du C.G.C.T.

Vu l'arrêté municipal n° 20-0656 en date du 13 juillet 2020 donnant le droit de signature à M. Patrick DURAND

Vu l'arrêté municipal n° 10-2031 instituant la régie de recettes « Stationnement payant » ;

Vu la délibération, du conseil municipal du 27 mars 2013, du Conseil Municipal fixant les tarifs du « Stationnement payant » du parking Louis Blanc Gare-Est ;

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (article L. 113- 7)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2014 sur la mise en place de nouvelles règles de stationnement payant,

Vu la délibération du 23 septembre 2014 sur le stationnement gratuit des véhicules électriques,

Vu la délibération N°9 du 3 avril 2024, instaurant les tarifs du stationnement horaire et des abonnements du parking Napoléon

Vu la délibération N°13 du 20 juin 2024, portant modification des conditions de gratuité du stationnement en ouvrage et en voirie

Considérant que la politique du stationnement pour la Ville de la Roche-sur-Yon tend à favoriser, par une offre adaptée, le stationnement dans les parkings en ouvrages et en enclos,

Considérant que les tarifs de stationnement n'ont pas augmenté depuis 2010 alors que l'inflation cumulée est de l'ordre de 20 %,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de Services de la ville de la Roche-sur-Yon :

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 23-1512 à compter du 16 septembre 2024.

ARTICLE 2 :

(Les tarifs des parkings ci-dessous désignés entrent dans le champ d'application de la T.V.A 20%)

Le stationnement est autorisé sous réserve de la possession d'un titre d'accès valide (ticket ou badge).

Toute tranche commencée est due.

A) Parking en enclos « gare Ouest », Boulevard Leclerc :

La première heure de stationnement est gratuite.

Le stationnement est payant du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19h00 et le samedi de 8h 00 à 12 h 00.

En dehors de ces horaires et les jours fériés le parking est gratuit.

. **Tarifs horaires : Se référer annexe 1**

B) Parkings couverts Halles, Napoléon :

La première heure de stationnement est gratuite.

Le stationnement est payant sauf le samedi de 13h00 à minuit.

Tarifs Horaires : Se référer annexe 1

C) Parkings couverts Clemenceau, Gare Est (Louis Blanc) :

Le stationnement est payant sauf le samedi de 13h00 à minuit.

Tarifs Horaires : Se référer annexe 2

D) Tickets spécifiques– tous parkings : Se référer annexe 3

- Ticket hebdomadaire (7 jours consécutifs)
- Ticket journée 24h

Ces tickets sont délivrés en fonction de l'occupation et de la capacité d'accueil des parkings

E) TARIFS DES ABONNEMENTS : Se référer annexe 3

Les abonnements souscrits sont à échéance de paiement **mensuelle, trimestrielle, ou annuelle.**

F) Abonnement résidents parkings : Tarifs annexe 3

Sont considérés comme « résidents parkings » les personnes physiques dont l'adresse de domiciliation fait partie des zones « résident » ci-dessous définies et fournissant les pièces justificatives suivantes :

- **Carte grise** (certificat d'immatriculation) du ou des véhicules.
- **Un justificatif de domiciliation à la souscription du contrat** : Avis d'imposition ou taxe d'habitation ou redevance d'ordures ménagères ou attestation de propriété en cas d'achat dans l'année ou bail d'habitation la première année de résidence. Ces documents doivent être au nom du demandeur (personne physique).

Situation particulière de la personne hébergée : Attestation d'hébergement et photocopie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant.

En cours d'abonnement, la collectivité se réserve le droit de demander l'un des justificatifs suivants daté de moins de 3 mois : Quittance de loyer, facture du fournisseur d'électricité, de gaz, de téléphonie fixe, d'accès internet, d'eau potable).

La zone « Résident » du parking des halles est définie ainsi :

Place de la vieille Horloge

Place du Marché

Place du 8 Mai

Rue de la Poissonnerie

Impasse du Chatelet

Rue des 3 Piliers (de la rue du Passage à la Place de la Résistance)

Rue du Passage

Rue du Vieux Marché

Rue Malesherbes

Passage des Jardiniers

Rue Sadi Carnot (de la Place Napoléon à la rue des 3 Piliers)

Rue Paul Baudry

Rue des Halles.

Rue du Président De Gaulle

Rue de la Roche sur Yon
Rue du 93^{ème} RI

Zone « Résident » Parking CLEMENCEAU est définie ainsi :

Place François Mitterrand (de la rue Haxo à la rue Delille, côté Est et Ouest)

Rue La Fayette

Rue Jean Jaurès (de la rue La Fayette à la rue Haxo)

Rue Haxo

Rue Paul Doumer (de la Place Napoléon à la rue Delille)

Boulevard Aristide Briand (contre allées entre la Place de la Vendée et la rue Léonce Gluard et entre la rue Delille et la rue Clemenceau) *

Rue Delille

Rue Pierre Bérégovoy

Rue Georges Clemenceau (du Boulevard Aristide Briand à la Place Napoléon)

Rue Thiers (de la rue Clemenceau à la rue Lafayette)

Rue Jean Jaurès (de la rue Clemenceau à la rue La Fayette)

Place de la Vendée (entre la rue Poincaré et le Boulevard Aristide Briand sud)

Place Napoléon (de la rue La Fayette à la rue du Maréchal Joffre)

ARTICLE 8 : STATIONNEMENT DES VEHICULES 100% ELECTRIQUES

Pour ces véhicules ; le stationnement est gratuit dans les parkings en enclos et couverts. Pour bénéficier de la gratuité l'utilisateur doit solliciter l'ouverture de la barrière via l'interphone, sous réserve d'avoir apposé le MACARON VERT derrière le pare-brise. Ce document est délivré sur présentation du certificat d'immatriculation (CARTE GRISE).

ARTICLE 9

En cas d'accès interdit au parking et de stationnement impossible dans celui-ci, pour des raisons techniques, de sécurité ou de travaux de plus de 7 jours consécutifs, l'abonné pourra prétendre à un remboursement de la période non utilisable, sauf si les Services de la ville proposent un autre lieu d'accueil.

ARTICLE 10 : EXECUTION

Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal, Monsieur le Régisseur du Stationnement Payant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait le 04 septembre 2024

Le Maire de la Roche-sur-Yon,
Luc BOUARD

Et par délégation L'Adjoint à la
Mairie Annexe de la Garenne, Voirie, Propreté, Circulation,
Patrick DURAND

ANNEXE 1

TARIFS PARKINGS HALLES -LECLERC-NAPOLEON (T.V.A à 20%)

Durée de stationnement	Tarifs H. T	Tarifs T.T.C	Cumulé T.T.C
De 0:00 à 0:15	0 €	0 €	0 €
De 0:15 à 0:30	0 €	0 €	0 €
De 0:30 à 0:45	0 €	0 €	0 €
De 0:45 à 1:00	0 €	0 €	0 €
De 1:00 à 1:15	0,42 €	0,50 €	0,50 €
De 1:15 à 1:30	0,42 €	0,50 €	1,00 €
De 1:30 à 1:45	0,42 €	0,50 €	1,50 €
De 1:45 à 2:00	0,50 €	0,60 €	2,10 €
De 2:00 à 2:15	0,25 €	0,30 €	2,40 €
De 2:15 à 2:30	0,25 €	0,30 €	2,70 €
De 2:30 à 2:45	0,25 €	0,30 €	3,00 €
De 2:45 à 3:00	0,33 €	0,40 €	3,40 €
De 3:00 à 3:15	0,25 €	0,30 €	3,70 €
De 3:15 à 3:30	0,25 €	0,30 €	4,00 €
De 3:30 à 3:45	0,25 €	0,30 €	4,30 €
De 3:45 à 4:00	0,33 €	0,40 €	4,70 €
De 4:00 à 4:15	0,25 €	0,30 €	5,00 €
De 4:15 à 4:30	0,25 €	0,30 €	5,30 €
De 4:30 à 4:45	0,25 €	0,30 €	5,60 €
De 4:45 à 5:00	0,33 €	0,40 €	6,00 €
De 5:00 à 5:15	0,25 €	0,30 €	6,30 €
De 5:15 à 5:30	0,25 €	0,30 €	6,60 €
De 5:30 à 5:45	0,25 €	0,30 €	6,90 €
De 5:45 à 6:00	0,33 €	0,40 €	7,30 €
De 6:00 à 6:15	0,25 €	0,30 €	7,60 €
De 6:15 à 6:30	0,25 €	0,30 €	7,90 €
De 6:30 à 6:45	0,25 €	0,30 €	8,20 €
De 6:45 à 7:00	0,33 €	0,40 €	8,60 €
De 7:00 à 7:15	0,25 €	0,30 €	8,90 €
De 7:15 à 7:30	0,25 €	0,30 €	9,20 €
De 7:30 à 7:45	0,25 €	0,30 €	9,50 €
De 7:45 à 8:00	0,33 €	0,40 €	9,90 €
De 8:00 à 8:15	0,25 €	0,30 €	10,20 €
De 8:15 à 8:30	0,25 €	0,30 €	10,50 €
De 8:30 à 8:45	0,25 €	0,30 €	10,80 €
De 8:45 à 9:00	0,33 €	0,40 €	11,20 €
De 9:00 à 9:15	0,25 €	0,30 €	11,50 €
De 9:15 à 9:30	0,25 €	0,30 €	11,80 €
De 9:30 à 9:45	0,25 €	0,30 €	12,10 €
De 9:45 à 10:00	0,33 €	0,40 €	12,50 €
De 10:00 à 10:15	0,25 €	0,30 €	12,80 €
De 10:15 à 10:30	0,25 €	0,30 €	13,10 €
De 10:30 à 10:45	0,25 €	0,30 €	13,40 €
De 10:45 à 11:00	0,33 €	0,40 €	13,80 €
De 11:00 à 11:15	0,25 €	0,30 €	14,10 €
De 11:15 à 11:30	0,25 €	0,30 €	14,40 €
De 11:30 à 11:45	0,25 €	0,30 €	14,70 €
De 11:45 à 12:00	0,33 €	0,40 €	15,10 €
Chaque heure au-delà de 12h	1,00 €	1,20 €	
Chaque heure au-delà de 24h	0,92 €	1,10 €	
Ticket perdu	24,83 €	29,80 €	

ANNEXE 2

TARIFS PARKINGS CLEMENCEAU-LOUIS BLANC (T.V.A à 20%)			
Durée de stationnement	Tarif H. T	Tarifs T.T.C	Cumulé T.T.C
De 0:00 à 0:15	0,42 €	0,50 €	0,50 €
De 0:15 à 0:30	0,42 €	0,50 €	1,00 €
De 0:30 à 0:45	0,42 €	0,50 €	1,50 €
De 0:45 à 1:00	0,50 €	0,60 €	2,10 €
De 1:00 à 1:15	0,25 €	0,30 €	2,40 €
De 1:15 à 1:30	0,25 €	0,30 €	2,70 €
De 1:30 à 1:45	0,25 €	0,30 €	3,00 €
De 1:45 à 2:00	0,33 €	0,40 €	3,40 €
De 2:00 à 2:15	0,25 €	0,30 €	3,70 €
De 2:15 à 2:30	0,25 €	0,30 €	4,00 €
De 2:30 à 2:45	0,25 €	0,30 €	4,30 €
De 2:45 à 3:00	0,33 €	0,40 €	4,70 €
De 3:00 à 3:15	0,25 €	0,30 €	5,00 €
De 3:15 à 3:30	0,25 €	0,30 €	5,30 €
De 3:30 à 3:45	0,25 €	0,30 €	5,60 €
De 3:45 à 4:00	0,33 €	0,40 €	6,00 €
De 4:00 à 4:15	0,25 €	0,30 €	6,30 €
De 4:15 à 4:30	0,25 €	0,30 €	6,60 €
De 4:30 à 4:45	0,25 €	0,30 €	6,90 €
De 4:45 à 5:00	0,33 €	0,40 €	7,30 €
De 5:00 à 5:15	0,25 €	0,30 €	7,60 €
De 5:15 à 5:30	0,25 €	0,30 €	7,90 €
De 5:30 à 5:45	0,25 €	0,30 €	8,20 €
De 5:45 à 6:00	0,33 €	0,40 €	8,60 €
De 6:00 à 6:15	0,25 €	0,30 €	8,90 €
De 6:15 à 6:30	0,25 €	0,30 €	9,20 €
De 6:30 à 6:45	0,25 €	0,30 €	9,50 €
De 6:45 à 7:00	0,33 €	0,40 €	9,90 €
De 7:00 à 7:15	0,25 €	0,30 €	10,20 €
De 7:15 à 7:30	0,25 €	0,30 €	10,50 €
De 7:30 à 7:45	0,25 €	0,30 €	10,80 €
De 7:45 à 8:00	0,33 €	0,40 €	11,20 €
De 8:00 à 8:15	0,25 €	0,30 €	11,50 €
De 8:15 à 8:30	0,25 €	0,30 €	11,80 €
De 8:30 à 8:45	0,25 €	0,30 €	12,10 €
De 8:45 à 9:00	0,33 €	0,40 €	12,50 €
De 9:00 à 9:15	0,25 €	0,30 €	12,80 €
De 9:15 à 9:30	0,25 €	0,30 €	13,10 €
De 9:30 à 9:45	0,25 €	0,30 €	13,40 €
De 9:45 à 10:00	0,33 €	0,40 €	13,80 €
De 10:00 à 10:15	0,25 €	0,30 €	14,10 €
De 10:15 à 10:30	0,25 €	0,30 €	14,40 €
De 10:30 à 10:45	0,25 €	0,30 €	14,70 €
De 10:45 à 11:00	0,33 €	0,40 €	15,10 €
De 11:00 à 11:15	0,25 €	0,30 €	15,40 €
De 11:15 à 11:30	0,25 €	0,30 €	15,70 €
De 11:30 à 11:45	0,25 €	0,30 €	16,00 €
De 11:45 à 12:00	0,33 €	0,40 €	16,40 €
Chaque heure au-delà de 12h	1,00 €	1,20 €	
Chaque heure au-delà de 24h	0,92 €	1,10 €	
Ticket perdu	24,83 €	29,80 €	

ANNEXE 3

TARIFS ABONNEMENTS PARKINGS PRODUITS SPÉCIFIQUES

Parkings	Type abonnement	Type de paiement	TARIF H.T	TARIF T.T.C 20%
HALLES NAPOLEON	24/24	Paie ment mensuel	39,17 €	47,00 €
		Paie ment trimestriel	105,00 €	126,00 €
		Paie ment annuel	377,50 €	453,00 €
	6h/21h	Paie ment mensuel	26,25 €	31,50 €
		Paie ment trimestriel	70,00 €	84,00 €
		Paie ment annuel	251,67 €	302,00 €
CLEMENCEAU LECLERC GARE OUEST LOUIS BLANC GARE EST	24/24	Paie ment mensuel	26,67 €	32,00 €
		Paie ment trimestriel	71,25 €	85,50 €
		Paie ment annuel	256,67 €	308,00 €
	6h/21h	Paie ment mensuel	20,17 €	24,20 €
		Paie ment trimestriel	53,92 €	64,70 €
		Paie ment annuel	194,25 €	233,10 €
Résident halles- Clemenceau	24/24	Paie ment mensuel	21.25 €	25,50 €
Résident halles- Clemenceau	24/24	Paie ment annuel	252,00 €	302,40 €
RENOUVELLEMENT SUITE A PERTE DE LA CARTE			8,75 €	10,50 €
Forfait nuit Clemenceau-halles-napoléon			1,67 €	2,00 €
TICKET HEBDO 7 JOURS CONSECUTIFS			23,58 €	28,30 €
JOURNEE 24H00 - Tarif unitaire pour quantité inférieure à 10 tickets			5,25 €	6,30 €
JOURNEE 24H00 - Tarif unitaire pour quantité supérieure à 10 tickets			4,33 €	5,20 €